

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

AUTORITE NATIONALE D'ASSURANCE QUALITE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
(ANAQ-SUP)



**RAPPORT D'ÉVALUATION EXTERNE DE LA  
LICENCE EN GENIE CIVIL ET CONSTRUCTION  
DE L'ÉCOLE SUPERIEURE D'ELECTRICITE, DU  
BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS  
(ESEBAT)**

**L'équipe d'Évaluation :**

**-Pr. Ibrahima Khalil CISSE, Président**

**-Pr. Ndèye Magatte FALL, Membre**

**-M. Galaye NIANG, Membre**

**Signature**

**Pour l'Équipe, le Président**

**Avril 2018**

## TABLE DES MATIERES

Introduction .....	3
1. Présentation de l'Ecole.....	3
2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation.....	3
3. Description de la visite sur le terrain.....	3
4. Appréciation de l'Institut au regard des standards de qualité du référentiel.....	4
5. Points forts de l'Ecole .....	13
6. Points faibles de l'Ecole.....	14
7. Appréciations générales sur l'Ecole.....	14
8. Recommandations à l'Ecole.....	14
9. Recommandation à l'ANAQ-SUP .....	14
10. Proposition d'avis.....	15

## **Introduction**

L'Ecole Supérieure d'Electricité, du Bâtiment et des Travaux Publics (ESEBAT) a été agréé par le Ministère de la Formation Technique et Professionnelle en 2008 sous le numéro 002049/MFPAA/SG/DFP en date du 14 Février 2013 à la suite d'une inspection du dit ministère. Elle a ensuite reçu une autorisation suite à une demande datant Février 2009 par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

A l'issue de l'Evaluation Institutionnelle de l'ANAQ en 2015, l'ESEBAT a reçu son agrément définitif sous le numéro 080/AG/MESCURU/DES.

Après quelques années de fonctionnement, l'Ecole a demandé une habilitation à délivrer des diplômes du système LMD conformément à la réglementation. C'est dans ce cadre que l'évaluation de l'Ecole a été conduite le 31 janvier 2018 en vue de l'autorisation à délivrer la licence de Génie Civil et construction.

### **1. Présentation de l'Ecole**

L'ESEBAT est un établissement privé d'enseignement supérieur bénéficiant, depuis 2015 d'une Autorisation d'ouverture ou Agrément définitif de l'État du Sénégal sous l'appellation Ecole Supérieure d'Electricité, du Bâtiment et des Travaux Publics (ESEBAT). Son siège social est à Dakar au Point E, rue 16 Rue de Kolda – près du Commissariat de Police du point E. L'Ecole prépare les étudiants aux diplômes de Licence et de Master en Génie Civil.

### **2. Avis sur le rapport d'auto-évaluation**

Le rapport d'auto-évaluation a été préparé suivant le référentiel d'évaluation programmes de l'ANAQ-SUP qui comporte neuf (09) champs dont tous les standards ont été renseignés. Le rapport est donc complet et informatif. Tous les éléments de preuve annoncés dans le rapport ont été mis à disposition des évaluateurs.

### **3. Description de la visite sur le terrain**

La méthodologie adoptée pour la visite de terrain a comporté les phases ci-dessous.

#### **3.1 Réunion de concertation avec l'ANAQ-SUP**

Une réunion de concertation avec l'ANAQ-SUP a eu lieu l'avant veille de la visite. Elle a été organisée pour discuter et valider le cadre conceptuel et la démarche méthodologique de la mission.

### 3.2 Visite de terrain

La visite de terrain a été effectuée le lundi 31 janvier 2018 conformément à l'agenda de visite fourni par l'ANAQ-SUP.

L'évaluation de terrain a été menée à travers :

- les entretiens avec l'équipe de Direction, les enseignants, le personnel administratif et technique et les étudiants,
- la visite des locaux,

La liste des personnes rencontrées lors de la mission de terrain est fournie en annexe du rapport.

### 3.3 Présentation de la synthèse des observations à la Direction de l'Ecole

Les informations collectées ont été analysées et synthétisées. La synthèse des observations a été présentée à la Direction de l'Ecole à la fin de l'évaluation de terrain en trois rubriques : points forts, points faibles à améliorer et recommandations.

## 4. Appréciation de l'Institut au regard des standards de qualité du référentiel

### **CHAMP D'ÉVALUATION 1 : Le programme d'études est régulièrement dispensé**

#### **Standard 1.01 : *Le programme d'études est régulièrement dispensé***

Depuis que le programme de Licence de Génie Civil a été mis en œuvre en 2010 au sein de l'ESEBAT, il est effectivement dispensé de façon régulière aux étudiants. Le programme est clairement défini dans la maquette pédagogique mise à la disposition des étudiants via les tableaux d'affichage.

Depuis la création de la licence Génie Civil, trois (03) promotions ont été formées au sein de l'ESEBAT (2010-2012-2012-2014, 2014-2016).

#### **Appréciation globale sur le standard :**

Nous avons eu à vérifier l'effectivité des termes du rapport par des éléments preuve mis à notre disposition

**Atteint**

#### **Standard 1.02: *Le programme d'études et de formation vise des objectifs de formation qui correspondent à la mission et à la planification stratégique de l'institution***

#### **Appréciation globale sur le standard :**

Le programme d'études de formation Licence Génie Civil-BTP n'est en parfaite adéquation avec l'objectif de formation de Licence de génie Civil selon le format LMD;

En effet, en L2 on fait un programme axé en partie sur l'obtention du Brevet de Technicien Supérieur ( BTS) ce qui fait qu'on diminue les volumes horaires dans certaines matières considérées comme pré requis pour d'autres enseignées en L3. Les objectifs de la L2 sont en effet différents de ceux du BTS ;

**Non atteint**

**Standard 1.03 : *Le programme d'études s'efforce de maintenir des relations suivies avec le monde professionnel et socio-économique, dans le but de contribuer, selon ses moyens, à la réponse aux besoins du milieu et d'offrir des formations adaptées au milieu de travail.***

**Appréciation globale sur le standard :**

Dans le souci d'adapter la formation de la Licence Génie Civil aux besoins du monde professionnel, les professionnels du métier sont impliqués dans la formation en qualité de formateurs. De plus une Cellule Interne d'Assurance Qualité a été mise en place pour établir de manière formelle de nouveaux contacts avec les entreprises du BTP et de maintenir ceux existants. Pour mieux adapter le programme d'études aux besoins du monde professionnel, il est prévu dans la maquette pédagogique des stages obligatoires en entreprise en L2 et en L3.

En outre en 2014, la maquette de la licence a été amendée puis validée lors d'un séminaire de partage avec plusieurs entreprises intervenant dans le domaine du BTP.

Les éléments de preuve (convention de partenariat, feuille de présence au séminaire de partage et conventions de stage) sont fournis à notre demande

**Atteint**

## **CHAMP D'ÉVALUATION 2 : Organisation interne et gestion de la qualité**

**Standard 2.01 : *Les processus, les compétences et les responsabilités décisionnelles sont déterminées et communiqués à toutes les personnes concernées***

Les processus décisionnels, les responsabilités et les compétences sont établis et communiqués à tous les acteurs intervenant dans la formation. A cet effet, des contrats de prestation de service pour les enseignants. Des notes de service ordonnent la délégation des pouvoirs en particulier pour la délivrance et la signature de certains documents (attestation.). Les réunions des conseils pédagogiques font l'objet de procès-verbaux qui sont communiqués à toutes les personnes concernées.

**Appréciation globale sur le standard :**

Le programme d'études fonctionne avec des gestions administrative et pédagogique bien séparées. Par ailleurs, l'existence de contrat de prestation et d'un manuel de procédures fait que toutes les personnes concernées sont informées de leurs compétences et de leurs responsabilités décisionnelles. L'organigramme qui n'était pas conforme auparavant et clair a été fourni avec les actes de nomination des chefs de département et du directeur des études de même que le manuel de procédures

**Atteint**

**Standard 2.02 : *Le Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER) a pris une part active aux processus décisionnels menant à la mise en œuvre du programme*****Appréciation globale sur le standard :**

Le PER a fortement contribué au recadrage du programme d'études aux normes du LMD durant les conseils pédagogiques. Les étudiants par le biais de leur représentation au sein de la Cellule Interne d'Assurance Qualité (CIAQ), par les sondages (fiches d'évaluation des enseignements), et de la participation effective des délégués ont également contribué à ce recadrage du programme d'études.

Le personnel enseignant participe donc à la mise en œuvre du programme sur la base du contrat qui le lie à l'institution (cf. contrat)

**Atteint**

**Standard 2.03 : *Le programme d'études fait l'objet de mesures d'assurance qualité. L'institution utilise les résultats afin d'adapter périodiquement l'offre d'études.***

**Appréciation globale :** Dans le souci d'atteindre ses objectifs à moyen et court termes, l'établissement s'est doté d'un plan stratégique couvrant la période 2015 à 2019 et d'un manuel de qualité. Pour assurer un enseignement de qualité, il a été mis en place au sein de l'ESEBAT :

- la CIAQ
- la direction des études responsable de tous les aspects pédagogiques. ;
- un conseil de pédagogique.
- La charte des examens et évaluations (fixant les conditions d'organisation des contrôles de connaissances et examens)
- l'évaluation des enseignements par les étudiants
- un service d'aide à l'insertion professionnelle

Une Cellule d'Assurance Qualité a été créée pour veiller à la conformité du programme de la filière Génie Civil aux normes qualité. Tous les éléments de preuve sont fournis

**Atteint**

### **CHAMP D'ÉVALUATION 3 : Curriculum et méthodes didactiques**

**Standard 3.01 : *Le programme d'études dispose de maquette structurée et de plans de cours correspondant à une mise en œuvre coordonnée du LMD dans les établissements d'enseignement supérieur du Sénégal***

#### **Appréciation globale sur le standard :**

Le programme d'études dispose en effet de maquette structurée, établie aux normes et objectifs du LMD. La maquette pédagogique comporte des unités d'enseignement (UE), qui pour chacune repose sur des plans de cours contenus dans les syllabus. Ces UE sont judicieusement agencées et cohérentes pour permettre une bonne acquisition des compétences. Les enseignements de la Licence Génie Civil sont répartis sur six (6) semestres.

Chaque semestre compte trente (30) crédits. Chaque crédit compte vingt (20) heures de cours, répartis en cours présentiel sous forme de cours magistraux (CM), travaux pratiques (TP) et travaux dirigés (TD) et en travail personnel de l'étudiant (TPE). Les crédits sont alloués à des éléments constitutifs regroupés en unités d'enseignements. Les éléments constitutifs ont tous des plans de cours, des syllabus et les contenus des cours sont bien ajustés les uns aux autres. Les objectifs, le contenu, les prérequis et le mode d'évaluation sont clairement définis et bien structurés pour tous les cours. Les volumes alloués au TP (50%) nous semblent cependant élevés au vu des standards du LMD ; en effet, selon le système LMD, le TPE doit rester entre 6h et 10h soit de 20 % à 33 %

**Atteint**

**Standard 3.02 : *Le programme d'études couvre les aspects principaux de la discipline.***

***Il permet l'acquisition de méthodes de travail scientifiques, garantit l'intégration de connaissances scientifiques et se préoccupe de préparer l'étudiant au marché du travail.***

***Les méthodes d'enseignement et d'évaluation sont définies en fonction des objectifs de formation.***

#### **Appréciation globale sur le standard :**

Les thèmes abordés dans le cadre de la licence en génie civil de l'ESEBAT concernent les sciences de fondamentales et les sciences de l'ingénieur essentiellement ; la recherche (doctorat) n'est pas encore intégrée.

Certaines UE de la formation tels que de l'introduction à la législation vont dans le sens de la préparation au marché du travail et les possibilités pour la création de structure en cas d'auto emploi ;

Pour mieux préparer nos étudiants à la vie professionnelle, il est prévu dans la maquette plusieurs stages obligatoires crédités en L2 et L3 ainsi que diverses visites de chantier.

Toutes les méthodes d'enseignement utilisées encouragent une participation active des étudiants. Les différentes évaluations permettent ainsi de vérifier l'atteinte des objectifs de la formation.

Pour obtenir la Licence, l'étudiant doit avoir intégralement obtenu les cent quatre-vingts (180) crédits de la formation.

Comme éléments de preuve, on a les éléments suivants :

- Convention de stage,
- Syllabus, maquette,
- Sondages,
- Charte des examens et évaluations.

**Atteint**

**Standard 3.03:** *Les conditions d'obtention des attestations et des diplômes académiques sont réglementées et publiées*

**Appréciation globale sur le standard :**

La fiche de présentation de la formation et la charte des examens et évaluations définissent clairement les conditions d'obtention des diplômes. La liste des étudiants autorisés à disposer de leurs attestations est publiée à la suite de la délibération présidée par le Directeur des Etudes.

**Les éléments de preuve suivants ont été présentés :**

- Charte des examens et évaluations affichée,
- Présentation de la licence Génie Civil
- PV de délibération
- Manuel de procédure

**Atteint**



**Standard 3.04:** *Le programme maintient un taux de réussite satisfaisant. Au besoin, il n'hésite pas à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la progression des étudiants*

**Appréciation globale sur le standard :**

Le programme d'études la Licence Génie Civil présente dans son ensemble un taux de réussite assez satisfaisant. La progression des étudiants est régulièrement suivie durant les évaluations, mais aussi lors des conseils pédagogiques durant lesquels sont analysés les résultats des étudiants. Par contre, lors des délibérations de fin de semestre, le jury peut se pencher sur des cas spécifiques, comme par exemple lorsqu'une unité d'enseignement constitue un facteur d'échec pour un nombre élevé d'étudiants.

**Les éléments de preuve fournis sont :**

- Taux de réussite
- PV de délibération.

**Atteint**

**CHAMP D'ÉVALUATION 4 : Personnel d'Enseignement et/ou de Recherche (PER)**

**Standard 4.01 :** *L'enseignement est dispensé par un corps enseignant compétent du point de vue didactique et qualifié scientifiquement*

**Appréciation globale sur le standard :**

Le corps enseignant dans son ensemble a une expérience confirmée dans l'enseignement. Les enseignants sont généralement recrutés sur la base de leur curriculum vitae qui permet à la direction des études d'apprécier leur expérience d'enseignement et leur qualification. Les enseignants ont pour l'essentiel au moins un master ou le diplôme d'ingénieur. Dans le but de permettre aux étudiants d'avoir un bon encadrement, l'établissement s'efforce à recruter des universitaires comme enseignants associés. Afin de veiller à la qualité des enseignements, il est procédé au sein de l'ESEBAT une évaluation des enseignements par les étudiants (contrat de vacation, fiche d'évaluation des enseignements).

**Atteint**

**Standard 4.02: *La répartition du volume horaire consacré aux activités d'enseignement, de recherche, d'expertise et d'administration des enseignants est définie***

**Appréciation globale sur le standard :**

La maquette de la Licence Génie Civil de l'établissement fait apparaître de manière claire les volumes horaires des enseignements (cours TD, TP et TPE). Et c'est sur la base de la maquette qu'est déterminé le nombre d'heures alloué au PER. Le volume effectivement consacré aux enseignements est consigné également dans les emplois du temps (éléments de preuve fourni). Les enseignants de par la nature des services qui les lient à l'ESEBAT n'ont pas de tâche administrative. Le programme d'études de la Licence de Génie Civil ne prend pas en compte la part de recherche, l'expertise qui ne sont ni les objectifs de la formation, ni la vocation de l'ESBAT

**Non atteint**

**Standard 4.03 : *La mobilité du PER est possible***

**Appréciation globale sur le standard :**

La mobilité est de fait puisqu'il s'agit d'intervenants vacataires qui interviennent donc dans diverses structures de formation publiques et/ou privées

**Atteint**

**Standard 4.04 : *L'institution offre l'accès à un service de conseil en plans de carrière.***

**Appréciation globale sur le standard :**

L'Ecole n'a pas de plan de carrière pour le personnel enseignant. En effet, ces enseignants ne sont que des prestataires et gèrent leurs plans de carrière avec leur premier emploi géré par leur employeur principal. Par conséquent, elle n'offre pas l'accès à un service de conseils en plan de carrière.

**Non atteint**

## **CHAMP D'ÉVALUATION 5 : Étudiant(e)s**

**Standard 5.01 : Les conditions d'admission dans le programme sont publiées**

**Appréciation globale sur le standard :**

Les conditions d'admission dans le programme d'études de la licence de Génie Civil sont clairement définies dans la fiche de présentation du programme. Ces conditions sont connues des étudiants. Les éléments de preuve ont été fournis dans la fiche de présentation

**Atteint**

**Standard 5.02 : L'égalité des chances entre hommes et femmes est réalisée**

**Appréciation globale sur le standard :**

Les statistiques montrent qu'on a 15% de femmes tous niveaux confondus (L1 +L2+L3). L'égalité des chances entre hommes et femmes est donc garantie et réalisée par l'Ecole comme le montre le tableau *genre et nationalité* des classes.

**Atteint**

**Standard 5.03 : La mobilité des étudiant(e)s est possible et encouragée par la reconnaissance mutuelle interuniversitaire et interdisciplinaire des acquis.**

**Appréciation globale sur le standard :**

Il n'existe pas de mobilité formelle des étudiants par la reconnaissance mutuelle et interdisciplinaire même si dans les faits il y a des étudiants qui viennent d'ailleurs vu la qualité des services.

Aussi le fait de présenter les candidats au BTS altère le programme de L2 où on fait moins de matières considérées comme pré requis en L3 ; les étudiants présentés au BTS réussissent à 100% et peuvent rejoindre le milieu du travail.

**Non atteint**

**Standard 5.04 : Il est pourvu à un encadrement adéquat des étudiant(e)s.**

**Appréciation globale sur le standard :**

Les étudiants sont encadrés de manière satisfaisante par le corps professoral composé de vingt-six (26) enseignants intervenant dans la formation qui compte 202 étudiants soit un taux d'encadrement d'environ 13% (approximativement 1 enseignant pour 18 étudiants). Il n'y a aucune indication dans les textes sur le taux d'encadrement

La création d'une Cellule d'aide à l'insertion professionnelle contribue à améliorer la qualité dans l'encadrement en essayant de trouver des postes de stage au niveau des

entreprises. Pour doter les étudiants d'une bonne documentation l'établissement a souscrit une licence d'accès à la bibliothèque numérique **ScholarVox** qui donne accès aux étudiants à une bibliographie numérique bien fournie. Les étudiants bénéficient également d'un wifi fonctionnel dans l'enceinte de l'établissement.

**Atteint**

**Standard 5.05 : *Le programme se préoccupe de l'insertion des étudiant(e)s dans le milieu du travail.***

**Appréciation globale sur le standard :**

Dans le souci d'aider les étudiants à s'insérer dans le monde du travail, l'établissement a recruté une personne chargée de piloter le service d'aide à l'insertion professionnelle. La Cellule d'Aide à l'Insertion Professionnelle (CAIP) joue aussi sa partition en identifiant des entreprises potentielles et envoyant des demandes spontanées de stages. Ces deux services accompagnent les étudiants dans la recherche de stage et d'emploi. L'établissement a même signé des conventions de partenariat avec certaines entreprises comme NEOSYS par exemple (élément de preuve fourni).

Le cours de « *Management et Entrepreneuriat* » présenté dans la maquette pédagogique (fournie) donne aux étudiants plus de chance pour s'insérer dans le monde du travail.

L'évolution du partenariat entre l'ESEBAT et NEOSYS INTERNATIONAL Sarl est matérialisé par des stages offerts sur différents chantiers :

**Atteint**

## **CHAMP D'EVALUATION 6 : Dotation en équipements et en locaux**

**Standard 6.01 : *L'institution dispose d'infrastructures et d'équipements permettant la réalisation de ses objectifs de formation et/ou de recherche à moyen et à long termes.***

**Appréciation globale sur le standard :**

L'établissement est logé dans un bâtiment R+2 qu'il a loué, et qui lui permet d'avoir un nombre satisfaisant de salles de classe. L'édifice est composé de neuf (9) salles de cours pouvant accueillir chacune autour de 15 à 45 places,

Il existe en outre une salle des professeurs et une bibliothèque numérique.

L'ESEBAT a noué un partenariat avec l'UFR-SI de Thiès et le G15 pour la réalisation des TP de labo, de mise en œuvre. L'établissement s'est doté d'un matériel topographique (03 niveaux, 01 station totale etc.). Pour augmenter sa capacité d'accueil, l'établissement a opérationnalisé un Campus 2 situé à la Sicap amitié 2. Il est doté de 10 salles de classes

pouvant accueillir entre 20 et 50 places. En tout, l'établissement dispose de 19 salles de classes pouvant accueillir entre 15 et 50 places.

**Atteint**

## **5. Points forts de l'Ecole**

Les points forts sont les suivants :

- Un projet d'entreprise orienté vers les métiers des sciences et les techniques. Ce type de projet est à encourager dans l'offre nationale de formation.
- L'existence d'un manuel qualité, d'un règlement intérieur et d'un manuel de procédures.
- L'existence d'une cellule qualité
- L'existence d'une chartre des examens
- Une bonne gestion financière.
- La régularité du paiement des indemnités du personnel enseignant et des salaires des personnels administratifs, techniques et de service.
- Un assez bon niveau de qualification du personnel enseignant et du personnel administratif.
- L'intervention des professionnels et des enseignants de rang A dans les activités pédagogiques et dans le Conseil scientifique et pédagogique. Un corps professoral particulièrement jeune et engagé
- L'évaluation des enseignements par les étudiants.
- Des syllabus uniformisés, bien structurés et informatifs
- Le respect de la réglementation en vigueur en matière d'admission dans les parcours de licence.
- La cohérence de l'offre de formation avec les termes de l'agrément provisoire reçu du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche.
- Des locaux pédagogiques (22 salles) et administratifs propres, et bien équipés en mobilier, en ordinateurs et en vidéoprojecteurs.
- L'existence d'une bibliothèque numérique fonctionnelle (CYBERLIBRIS).
- Un réseau internet et un site web fonctionnels.
- L'existence de salle pour les professeurs.
- L'existence d'une gestion fiable des notes en utilisant des logiciels de gestion des examens.
- La propreté de l'environnement et des locaux.
- Tous les éléments de preuve sont fournis à notre demande

## **6. Points faibles de l'Ecole**

Ce sont:

- Des déficiences en matière de production des statistiques sur l'efficacité interne et l'efficacité externe.
- Le manque d'enseignants permanents en Génie Civil sur une vingtaine d'intervenants.
- L'absence d'aménagements et de services destinés aux personnes à mobilité réduite.
- L'insuffisance de matériels de laboratoire de génie civil
- L'inexistence de conventions formelles avec d'autres institutions de formation
- L'inexistence de mobilité formelle des étudiants par la reconnaissance mutuelle et interdisciplinaire.
- La préparation au BTS porte préjudice à l'acquisition des certains pré requis en L3.

## **7. Appréciations générales sur l'Ecole**

L'Ecole possède des points forts et a satisfait à la plupart des standards du référentiel. Cependant, des faiblesses ont été notées au niveau des équipements scientifiques, de la coopération, de la promotion des PER, de l'effectif des PATS, des accès pour personnes à mobilité réduite.

## **8. Recommandations à l'Ecole**

- Produire régulièrement les indicateurs de l'efficacité interne et externe de l'Ecole.
- Nouer des accords de partenariat formels avec les institutions d'enseignement supérieur nationales et s'affilier aux structures de gestion des ressources documentaires de ces institutions.
- Revoir l'intitulé et la répartition des Unités d'Enseignement (UE).
- Faire un effort de recrutement d'enseignants permanents.
- Se conformer au taux du TPE qui est de 20 % à 33 % du volume total horaire
- Avoir un plan pluri annuel d'équipements des laboratoires
- Se doter de salles et d'équipements de travaux pratiques.
- Faciliter l'accès des locaux aux personnes vivant avec un handicap moteur.
- Dissocier la Licence de la préparation au BTS.

## **9. Recommandation à l'ANAQ-SUP**

- Prendre en compte le fait que la vocation des écoles de formation privées n'est pas de faire de la recherche au sens des universités. En effet la plupart des intervenants sont

des professionnels du secteur et apportent leur savoir-faire qui n'est pas en relation avec les recherches faites dans des universités classiques

- Faire de telle sorte que les écoles de formation professionnelle comprennent mieux le principe du LMD.
- Exiger un ratio d'enseignants permanents (au moins un enseignant permanent) par filière. En effet, les textes exigent 10% pour l'Institution mais aucune indication sur les filières.
- Revoir la cohérence entre l'esprit du LMD avec trois niveaux (L1, L2 et L3) dont les programmes de L2 et du BTS sont différents et on permet au BTS de s'inscrire en L3 selon le décret 2012-1114 relatif au diplôme de licence, en son article 10, qui dit:

*"Peut s'inscrire en Licence 3 :*

*- l'étudiant ayant validé les semestres 1,2, 3 et 4 ;*

*- l'étudiant titulaire d'un DUEL, d'un DUES, d'un DEUG, d'un DUT, d'un BTS ou d'un titre admis en dispense ou en équivalence, en application de la réglementation en vigueur.*

## **10.Proposition d'avis**

### **ACCREDITATION**

## **ANNEXE : Personnes rencontrées**

### **I. Direction**

- El hadj Abdou Aziz SENE, Directeur des Etudes
- Saliou CAMARA, responsable cellule qualité
- Adama DIOP, responsable de la scolarité et de la planification

### **II. Personnel Administratif, Technique et de Service**

- Mamadou NGOM, Comptable, Membre
- Mariama DIEME, Comptable
- Adama DIOP, responsable de la scolarité et de la planification
- Mouhamed SALIM, responsable de la salle d'informatique
- Madame Amy FAYE, agent d'administration

### **III. Enseignants**

- Mamadou Aliou DIALLO
- Cheikh DIOP
- Samba GUEYE

### **IV. Etudiants**

- Faye Boy Vieux MANGA, Licence 2
- Papa Guirane NDIAYE, Licence 3
- Seydina Aliou WANE Licence 3
- Moussa COULIBALY Licence 3
- Mariama Abibatou DIOP Licence 2
- Khadim NDOYE Licence 3
- Massar MBAYE Licence 3
- Tadjiri ZIDILHER Licence 1
- Nasrawi ABDALLAH Licence 1
- Aymar NTAW Licence 2